



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

musique

Question écrite n° 65675

Texte de la question

M. Jean-Frédéric Poisson attire l'attention de Mme la ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur les appels à la haine véhiculés par certains groupes musicaux. En effet, certains d'entre eux appellent délibérément à la haine : "j'baise votre nation" (groupe 113), "Pour mission exterminer les ministres et les fachos la France est une garce...On nique la France" (Sniper), Salif « Allez-y, lâchez les pitts, Cassez les vitres, quoi Rien à foutre, d'façon en face c'est des flics". Parce que de la réponse apportée dépendra notre pacte social, il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement afin de sanctionner lourdement ces propos.

Texte de la réponse

À ce jour, plusieurs procédures judiciaires ont été diligentées suite à la diffusion de chansons dont le contenu était susceptible de tomber sous le coup d'une qualification pénale, procédures qui ont parfois donné lieu à condamnation. Toutefois, la mise en oeuvre de poursuites pénales est conditionnée par le respect des règles qui gouvernent le droit de la presse découlant de la loi du 29 juillet 1881, notamment celle relative à la prescription de trois mois. Au-delà, comme le soulignent certaines juridictions, en présence d'oeuvre de fiction se réclamant d'un genre artistique l'élément intentionnel de l'infraction peut être délicat à caractériser. Pour autant, au-delà de ces difficultés, les magistrats du ministère public restent vigilants pour apporter des réponses proportionnées aux propos qui dépasseraient le cadre de l'expression artistique.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Frédéric Poisson](#)

Circonscription : Yvelines (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65675

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Justice et libertés (garde des sceaux)

Ministère attributaire : Justice et libertés (garde des sceaux)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 décembre 2009, page 11629

Réponse publiée le : 23 mars 2010, page 3444